

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°6 du PLU du Syndicat d'Urbanisme de la Région de Belleville (SURB) rassemblant les communes de Belleville-en-Beaujolais, Dracé et Taponas (69).

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M Jacky MENICHON, président de la Communauté de Communes Saône Beaujolais
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Communauté de Communes Saône Beaujolais 105 rue de la République - CS 30010 69823 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS Tél : 04 74 06 11 11 m.bourcier@ccsb-saonebeaujolais.fr (Mme Mylène Bourcier, Chargée de mission Urbanisme)
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT du Beaujolais approuvé le 29 juin 2009 et modifié en mars 2019. Actuellement en cours de révision.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 23 février 2013. Il a connu les évolutions suivantes : 5 modifications simplifiées, 5 modifications de droit commun, 9 révisions avec examen conjoint.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	14 963 habitants (population communale INSEE 2018)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	4 537 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Certaines adaptations concernent l'ensemble du territoire (règlement, OAP thématiques). D'autres concernent des secteurs plus précis (modification de zonage, emplacements réservés, changements de destination, ...).
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<i>Surfaces du PLU dans sa version actuelle (2020) :</i> zones A : 1991,00 ha soit 44,36% zones N : 1644,85 ha soit 36,65% zones U : 715,58 ha soit 15,95% zones AU : 136,46 ha soit 3,04%

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<b>Annexe à joindre</b> : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les secteurs stratégiques destinés au développement résidentiel futur, accompagnés d'un phasage programmatique ;</li> <li>2. Accueillir une évolution démographique importante de manière encadrée et garantir une diversité de l'offre ;</li> <li>3. Définir des offres foncières pour l'accueil d'entreprises sur le territoire ;</li> <li>4. Conforter et valoriser l'identité économique locale ;</li> <li>5. Adapter les équipements publics et la qualité des réseaux face à l'arrivée de nouvelles populations ;</li> <li>6. Dessiner un nouveau maillage viaire et offrir des espaces aux modes doux ;</li> <li>7. Valoriser le patrimoine bâti et naturel du territoire</li> <li>8. Assurer un mode de gestion durable du territoire face aux préoccupations environnementales, en particulier les risques naturels.</li> </ol>	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
<b>Annexe à joindre</b> : délibération engageant la procédure	

**3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**

Les objectifs spécifiques poursuivis par le SURB dans le cadre de cette modification sont triples :

- Proposer de nouvelles possibilités réglementaires en faveur du développement durable,
- Procéder à des adaptations, des corrections et des mises à jour sur la partie réglementaire afin d'améliorer le document,
- Ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUT des Fontenailles.

**3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?**

Oui	Non
-----	-----

**3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?**

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la CDPENAF
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

**3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...**

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <a href="#">loi Montagne</a> ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		X	
Les dispositions de la <a href="#">loi Littoral</a> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="#">SDAGE</a> ) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="#">SAGE</a> ) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		Commune concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée mais projet n'impliquant pas une prise en compte particulière du SDAGE.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communes faisant partie de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**

**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Suppression du secteur UBp dans le centre de Belleville.  
 Suppression des secteurs Ah dans la zone agricole.  
 Reclassement en zone UA d'un secteur classé en zone UB route de Beaujeu (secteur de la gare).  
 Reclassement en zone UB et Nj d'un secteur classé en zone UBvp dans le secteur de Balmont-Sud (ZAC de Valparc).  
 Reclassement en Nj d'un espace vert classé en UB allée des Sablons.  
 Identification de murs à préserver dans le quartier de la Ville-Est de Belleville.  
 Identification de bâtis agricoles à préserver au lieu-dit Les Fontenailles.  
 Ajout de 6 constructions à la liste de changements de destination potentiels : 1 à Dracé au lieu-dit Les Andrés-Est ; 1 à Belleville au lieu-dit La Thouaille ; 2 à Belleville au lieu-dit Les Rochons ; 1 à Belleville au lieu-dit Grille-Midi ; 1 à cheval sur Belleville et Taponas au lieu-dit Les Villards.  
 Modification des linéaires commerciaux à préserver.  
 Suppression des OAP sur les secteurs urbanisés de Grange Rouge, Les Sablons et Avenue de Verdun sur la commune déléguée de Belleville et en partie sur le secteur de rue Saint-Exupéry sur la commune déléguée de Saint-Jean-d'Ardières.  
 Suppression des OAP sur le secteur Entrée de Ville de Belleville concerné par un périmètre d'étude.  
 Création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées au lieu-dit Pizay pour une activité touristique.  
 Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUT de Fontenailles entraînant le reclassement en 1AUibT.  
 Suppression des emplacements réservés V25, V32, V55, R16, R18, R26, R27, R28, V49, V73, V57.  
 Modification de l'emplacement réservé R13.  
 Création d'emplacements réservés R39, R40, V98, V99.  
 Changement de l'emplacement réservé L1 pour l'emplacement réservé R38.  
 Suppression des sièges d'exploitation agricole n°2 et 15 qui ont cessé leur activité.

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ?	1 commune de centralité urbaine et 2 communes à caractère rural.
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Augmentation de 2008 à 2018 (de 12 257 habitants à 14 963 habitants, soit +22% en 10 ans).
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Pas de modification du projet initial approuvé en 2013. Pas d'ouverture de zones à l'urbanisation pour de l'habitat.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/d">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/d</a>	453 logements soit 6,8% du parc total (INSEE 2018).

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
<a href="#">efault.asp</a>	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Pas d'ouverture à l'urbanisation de zones destinées à l'habitat.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2013. Pas d'ouverture de zone à l'urbanisation.	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	La zone 2AUT de Fontenailles non identifiée dans le SCoT mais dont sa vocation est d'accueillir des activités économiques d'accompagnement de Lybertec, notamment hôtelières.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUT de Fontenailles : 4,95 ha dont 4,08 ha exploitables (0,87 ha occupés par l'emprise des voies ferrées).
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dracé : 1 zone d'activités prévue en frange du bourg (Le Chenillon - 1,55 ha). Zone en projet, pas encore urbanisée.</li> <li>– Taponas : 1 zone d'activités (Villeneuve - 3,58 ha). 4300 m<sup>2</sup> de disponible, soit un remplissage de 88%.</li> <li>– Belleville : 2 zones d'activités à vocation industrielle et artisanales (Bois Baron/Fontenailles - 51,51 ha, totalement remplie, Les Gouchoux - 66,52 ha, 95% de remplissage) et 1 zone d'activités à vocation commerciale (Le Pré de la Cloche - 9,5 ha, 89% de remplissage).</li> </ul>
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dracé : 1 zone d'activités prévue implantée à cheval sur Dracé et Corcelles-en-Beaujolais (Les Ayolles - 5,64 ha sur Dracé). Zone en projet, pas encore urbanisée.</li> <li>– Belleville : 1 zone d'activités communautaire partagée avec Charenay et St-Georges-de-Reinens (Lybertec - 69,22 ha sur Belleville, 52% de remplissage).</li> </ul>
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	L'urbanisation de la zone 1AUibT (ex-2AUT) se fera en une seule fois. Elle correspond à la 2 <sup>ème</sup> tranche de la zone 1AUib déjà urbanisée.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUT afin de proposer des terrains pour les activités artisanales tout en respectant la vocation initiale de la zone, à savoir les activités complémentaires à la zone de Lybertec et notamment l'hôtellerie. Elle ne répond pas aux mêmes besoins que la zone de Lybertec (accueil d'activités structurantes de type euro-régional sur de grands tènements, des activités locales hors artisanat et de proposer une gamme de services aux entreprises et aux salariés) et vient bien en complément. L'urbanisation est encadrée par une orientation d'aménagement et de programmation.	

<b>4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Des espaces agricoles ?	X		Suppression des secteurs Ah qui régissaient l'évolution des habitations existantes en zone agricole. Pas d'impact sur les espaces agricoles.
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Suppression des secteurs Ah qui régissaient l'évolution des habitations existantes en zone agricole. Règlement existant refondu mais sans modification des possibilités constructives en zone agricole. Précisions apportées pour limiter le mitage (annexes et piscines dans un rayon de 20 mètres par rapport à la construction d'habitation).
Complétez si nécessaire			
Le contenu de la procédure n'a pas d'impact sur la préservation des zones agricoles.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	Zone N2000 des « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » présente sur le territoire mais le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur celle-ci.
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	ENS du Rhône n°6 « Val de Saône » présent sur le territoire mais le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur celle-ci.
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	Plusieurs ZNIEFF de type 1 (lit majeur de la Saône, prairie des Rousses, prairies inondables de Dracé) et de type 2 (val de Saône méridional), présentes sur le territoire mais le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur celle-ci.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>			
Complétez si nécessaire			
<p>Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Des prescriptions sont ajoutées pour la sauvegarde du patrimoine végétal (haies, arbres, parcs) et des secteurs d'intérêt écologique (mares). De nombreuses dispositions visent à mieux prendre en compte l'environnement (surface de pleine terre, limitation de l'imperméabilisation, imposition de plantations, reclassement d'espace collectif en Nj, OAP thématique sur le bioclimatisme, la trame verte, la végétalisation et le cycle de l'eau, perméabilité des clôtures, ...)</p> <p>Le projet aura un impact positif sur l'environnement.</p>			

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Corridors identifiés par le SRCE et le SCoT du Beaujolais.</p> <p>Enjeux de maintien des continuités écologiques en évitant le mitage et les extensions d'urbanisation linéaires le long des axes de communication.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>			<p>3 axes de corridors d'importance régionale identifiés dans le SRCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 à remettre en état : au Sud de Belleville et entre Belleville et Taponas.</li> <li>- 1 à maintenir : au Nord de Dracé</li> </ul> <p>Dans le SCoT Corridor sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un corridor majeur le long du val de Saône,</li> <li>- des corridors locaux le long des cours d'eau La Mézerine, l'Ardières, le Bief de Saron, le Tarbay, ...</li> </ul> <p>Les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces corridors. Des dispositions sont prises dans le règlement pour améliorer la perméabilité des clôtures pour favoriser le déplacement de la faune.</p> <p>L'impact de la procédure sera positif.</p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	Site classé du Val de Saône.
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	

<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
<a href="#">sage_r82.map</a>			
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		X	3 monuments historiques sur le territoire.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
<b>Complétez si nécessaire</b>			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Des prescriptions sont prévues pour protéger le patrimoine bâti (construction, murs et murets) et le patrimoine végétal (haies, arbres, parcs, ...) ainsi que renforcer la trame verte. Le projet aura un impact positif sur le paysage et le patrimoine bâti.			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	Pas de captages sur le territoire.
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Pas de modification du projet initial de 2013 concernant l'évolution de population.  Les modifications apportées n'engendrent pas un nouvel apport de population.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		Pas de modification du projet initial de 2013 concernant l'évolution de population.  Les modifications apportées n'engendrent pas un nouvel apport de population.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		X	
<b>Complétez si nécessaire</b>			



4.6 Ressource en eau			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser, ni modification du projet initial concernant l'évolution de population.			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	7 sites présents sur le territoire.
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	31 sites sur le territoire.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			
Les modifications apportées n'ont pas d'impact sur ces différents sites.			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	Commune concernée par les aléas géologiques.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	Commune concernée par la PPRi Val de Saône aval.
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	Présence d'infrastructures de transport bruyantes sur le territoire (autoroute, routes départementales, voies ferrées).
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Pas d'évolution des secteurs urbanisables soumis aux risques ou aux nuisances.			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	Plusieurs lignes Car du Rhône

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	Commune concernée par le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes et le PCAET de la CCSB.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			
Les adaptations apportées favorisent l'emploi des énergies renouvelables et à la frugalité énergétique (bonus écologiques, bioclimatisme, limitation de l'imperméabilisation, surface végétale minimum, ...). La procédure aura un impact positif pour la lutte contre le réchauffement climatique.			

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	✖
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	✖
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	✖
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	✖

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) : Mme Mylène Bourcier, Chargée de mission Urbanisme  Bureau d'études AUA : M Nicolas Terrier
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Communauté de Communes Saône Beaujolais 105 rue de la République - CS 30010 69823 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS Tél : 06 49 53 39 80 m.bourcier@ccsb-saonebeaujolais.fr  Bureau d'études AUA 8 rue Victor Lagrange 69007 Lyon Tél : 04 78 48 76 07 nterrier.ava@orange.fr

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 31/01/22

Lieu : Belleville-en-Beaujolais

NOM                      PRENOM

MEINCHON          Jacky

(président de la CCSB)

SIGNATURE

